



La déclaration PAC constitue un moment important pour votre exploitation. Conscients des enjeux et des risques en cas d'erreurs, nous vous proposons à nouveau de recourir à notre prestation clés en main.

En optant pour notre service, vous bénéficiez d'un conseil personnalisé pour tous les aspects règlementaires de la PAC et votre déclaration sera finalisée à l'issue du rendez-vous. Nous assurons également un suivi sur les avances de trésorerie, les paiements ou pour toute question.

Les premiers rendez-vous débuteront le 10 avril. La date limite pour réaliser la déclaration est fixée au 15 mai. **Cependant nous vous conseillons de ne pas attendre et vous inscrire dès à présent.**

Votre déclaration est effectuée sur rendez-vous par l'un de nos conseillers spécialisés dans un des quatre sites au choix : à la mairie de Soultz-Sous-Forêts, à la Maison de l'agriculture de Schiltigheim et au Pôle MSA de Sélestat et à Dettwiller.

Le tarif de la prestation est compétitif et dépend du nombre d'îlots à déclarer. Vous n'avez pas de TVA à avancer :

Nombre d'îlots à déclarer	TARIF NET	
	ADHERENT	NON ADHERENT
Jusqu'à 15	42 €	77 €
De 16 à 30	69 €	104 €
De 31 à 60	94 €	129 €
De 60 à 90	120 €	155 €
Plus de 90	142 €	177 €

Pour prendre rendez-vous ou en savoir davantage sur notre offre, contactez votre FDSEA dès à présent :

03 88 19 17 67 ou webmaster@fdsea67.fr